

29-08 -2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 29 août 2023, à 18 h 12, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock	Harold Wubbolts
Joël Sabourin Saulnier	Marc-André Tremblay
Alexandre Le Blanc	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Claire Blais, est également présente.

- ☞ La directrice générale et greffière-trésorière par intérim informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Ripon – Nomination des membres du conseil
- 5- Levée de la séance

1.

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2023-08-242

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts



Séance extraordinaire du 29 août 2023

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ➤ QUESTIONS DU PUBLIC

En l'absence de public, il n'y a aucune question.

3. ➤ ORDRE DU JOUR

2023-08-243

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ➤ COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE RIPON – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL

2023-08-244

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 9 du Chapitre III du Règlement numéro 2019-02-342 relatif à composition du *Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Ripon*, ce dernier doit être formé de six membres nommés par le Conseil parmi les contribuables résidents de la Municipalité, auxquels s'ajoutent le maire et deux autres membres du conseil municipal nommés à cette fin par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'annuellement, le conseil revoit les tâches de chacun des élus et procède, s'il y a lieu, à des modifications;

CONSIDÉRANT les élections partielles 2023 en vertu desquelles de nouveaux élus ont été nommés;



Séance extraordinaire du 29 août 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer, pour le reste de l'année 2023, les représentants du conseil municipal à siéger au CCU, dont le maire, Monsieur Jonathan Beauchamp;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que ce conseil nomme Monsieur le conseiller Harold Wubbolts et Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier pour siéger au *Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Ripon*, pour le reste de l'année 2023.

Monsieur le maire Jonathan Beauchamp étant pour sa part, membre d'office de ce comité.

Et que cette résolution remplace la résolution numéro 2022-12-344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

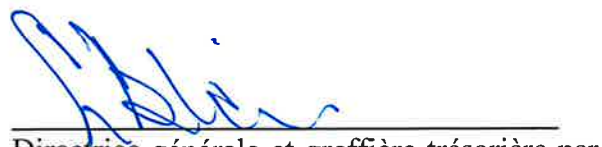
2023-08-245

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la séance soit et est levée à 18 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Maire


Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

